

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

**Présents :** CHARLIOT Yves – DIARD Fabien -DUCHEZ Romain  
ESPARVIER-CHABRIT Caroline – GIL Michèle – MEUNIER Stéphanie  
POYET-TISSOT Florence – THOMAS Laurent – VACHEZ Christian

**Absent excusé :** TEJEDOR Philippe (donne pouvoir à DIARD Fabien)

### 1/ Approbation compte-rendu précédent conseil

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion du 29 Septembre 2023  
Mr Christian VACHEZ informe que les adjoints refusent de faire le CR.

### 2/ Délibération CCFE (charte partenariale assainissement SDA, adoption rapport d'activité 2022, rapport d'observation CRCAR)

Le Conseil Municipal valide :

Le rapport d'activité 2022 de la CCFE, le rapport des comptes de la CCFE suite au contrôle 2022, et la charte d'assainissement collectif SDA (Schéma Directeur Assainissement).

Suite à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la CCFE prend en charge la compétence eau/assainissement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2026.

### 3/ Vote des tarifs communaux 2024

Les tarifs sont inchangés pour l'année 2024 sauf pour la redevance d'assainissement qui sera calculée au réel de la consommation d'eau potable de chaque foyer.

Pour ceux qui n'ont pas d'abonnement au réseau d'eau potable, le calcul sera fait sur la base de 40 M3 par adulte résidant au foyer.

Mise en place de la taxe de séjour pour le gîte à raison de 0,60 € par personne et par nuit

### 4/ Modification temps de travail de la secrétaire de mairie

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes :

- Ouverture de la Mairie au public le mardi de 9h à 12h et le vendredi de 12h à 17h

- La secrétaire sera aussi présente le mercredi et le jeudi de 9h à 14 h soit 20 heures/semaine pour accomplir les tâches administratives.

### 5/ Questions diverses

- Proposition par la secrétaire d'un atelier sur le thème de Noël pour les enfants du village soit le mercredi 6 ou 13 décembre en présence des parents. (validé par l'ensemble du Conseil)

- La commune participe aux frais de scolarité d'une élève scolarisée à Feurs pour un montant de 843,58 €

- Le Conseil Municipal refuse la participation financière pour le foyer socio-éducatif du Collège Montaigne à Balbigny.

- Monsieur le Maire présente la participation des frais du RPI Nervieux – Mizérieux. La somme de 67 845,79 € dont :

- 13 856,13 € pour les frais de fonctionnement de la cantine

- 102,00 € pour l'investissement de la cantine

- 37 831,25 € pour les frais de fonctionnement RPI

- 16 056,41 € pour l'investissement au RPI

Pour les 46 élèves Mizérois de l'année scolaire 2022/2023.

La commune de Nervieux reverse une quote-part de Tandem (Micro-crèche à Nervieux) de 1053,00€ pour 2022/2023. La réfection de la toiture du RPI sera à prévoir en 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.